

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui aura lieu en mars 2023.

Madame la Vice-présidente propose une analyse du contexte général avant de présenter les projets du CIAS et les projections budgétaires 2023.

I- Eléments de contexte

A- Un contexte économique sur fond de crise et d'inflation

Dans la continuité de 2022, l'exercice 2023 s'inscrit dans un contexte de crise énergétique et d'inflation. Le CIAS est particulièrement impacté sur les postes chauffage, électricité et alimentation.

Si les mesures gouvernementales prévoient la possibilité pour les établissements de bénéficier d'un bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, des évolutions de coûts seront à anticiper sur ces postes de dépenses.

B- Des difficultés de recrutement et de fidélisation des agents toujours d'actualité

Le recrutement reste en tension sur certains de nos métiers et notamment les secteurs médico-sociaux et techniques, à l'identique de ce que connaissent l'ensemble des employeurs territoriaux. Dans ces secteurs, le nombre de candidats est faible.

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours administratifs en ligne" sur le site www.telerecours.fr

073-287303428-20230126-DELIB7-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023

Des initiatives nationales sont intervenues avec, par exemple, la revalorisation du point d'indice ou l'octroi de primes ciblées.

Sur le plan local, Grand lac travaille à la promotion de ses métiers et a engagé une réflexion sur son attractivité. Le renforcement du lien avec les écoles, la participation régulière à des événements et la collaboration avec le service public de l'emploi sont autant d'actions pour contribuer à attirer de nouveaux candidats. Ainsi, un forum de l'emploi médico-social est organisé pour le CIAS depuis 3 ans. Cet événement mobilise chaque année une centaine de visiteurs et centres de formation.

De même, Grand Lac a fait le choix de revaloriser les salaires au-delà des obligations réglementaires (primes de 30 € pour les agents de catégories C et B ; primes SEGUR pour les agents non expressément visés par les textes).

D'autres initiatives telles que la réorganisation des plannings pour l'EHPAD Les Grillons visent à faciliter l'attractivité de la structure mais n'a pas eu l'effet escompté tant sur le recrutement que sur l'absentéisme de l'établissement.

C- La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

La signature d'un CPOM multi services (EHPAD Les Grillons, EHPAD Les Fontanettes, SSIAD et Résidence Autonomie l'Orée du Bois) a été approuvée fin 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Le CPOM est un document stratégique de pilotage interne qui constitue un levier de l'amélioration de l'offre de service dans le cadre d'une dimension pluriannuelle sur 5 ans favorable à la gestion de projets. Il décline les objectifs du Projet Régional de Santé et des schémas départementaux tout en permettant une autonomie accrue des organismes gestionnaires.

3 enjeux sont contractualisés :

- 1- Santé et bien-être des résidents
- 2- Politique en faveur des RH
- 3- L'EHPAD dans son environnement

II- Les projets du CIAS pour 2023

L'EHPAD des Grillons a développé un projet tiers lieux innovant de cuisine partagée au sein de la structure, qui ouvrira ses portes courant février 2023.

Porté par un collectif de partenaires sociaux et associatifs, cet équipement permettra à des publics souvent fragilisés de se rencontrer par petits groupes pour cuisiner ensemble.

Chaque partenaire pourra animer des ateliers cuisine à vocation thérapeutique, pédagogique, de prévention santé ou d'insertion sociale tout en organisant la rencontre et le "faire ensemble" avec le public d'un autre partenaire.

L'analyse des besoins sociaux est une obligation légale de tout Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS se mobilisera donc courant 2023 pour mettre en œuvre cette démarche à l'échelle du territoire afin d'avoir une vision globale et coordonnée des actions à mener et construire ainsi les bases d'un projet social de territoire dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Le projet d'installation de 4 places supplémentaires à l'EHPAD les Fontanettes devrait aboutir courant 2024.

Face à une offre de services à domicile fragmentée et peu lisible, conduisant à des démarches complexes pour l'usager ou ses aidants, dans le cadre d'une faible cohérence des interventions d'aide

et de soins, la LFSS 2022 a présenté les différentes mesures permettant d'anticiper le vieillissement de la population dont la mise en place des services Autonomie. Cette réforme, riche de son expérience avec la mise en place des SPASAD, veillera à donner les moyens aux SAAD et SSIAD d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dont l'état de santé nécessite des soins importants et dont le niveau de dépendance est élevé sans pour autant relever de l'hospitalisation à domicile (HAD). Un financement spécifique serait dès lors engagé pour permettre aux SAAD et SSIAD d'assurer une coordination des prestations d'aide et de soins.

La transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en service Autonomie entrera en vigueur à la date du décret fixant le nouveau cahier des charges. Ce décret doit être pris au plus tard le 30 juin 2023.

III- Les hypothèses budgétaires pour 2023

Les hypothèses budgétaires 2023 sont établies en fonction des projections anticipées pour 2022 (CAA¹) en tenant compte de l'activité des services (A), des évolutions attendues en fonctionnement (B) et des projets d'investissements (C).

A-Activité des services

Services intervenants au domicile

- **Portage de repas**

Le budget prévisionnel 2022 prévoit une activité de 44 400 repas annuels. Cet objectif devrait être atteint à 99%. L'exercice 2023 devrait cibler une activité similaire à la projection 2022.

- **Téléassistance**

Le budget prévisionnel 2022 prévoit une activité moyenne de 5 964 abonnements annuels dont 924 à l'Orée du Bois. Les projections pour 2022 font apparaître un taux de réalisation à 100%. L'exercice 2023 devrait cibler une activité constante par rapport à 2022. A noter que de nouvelles options vont être proposées en 2023 ce qui pourrait influencer favorablement sur le nombre d'abonnés.

- **Dispositif de lutte contre l'isolement**

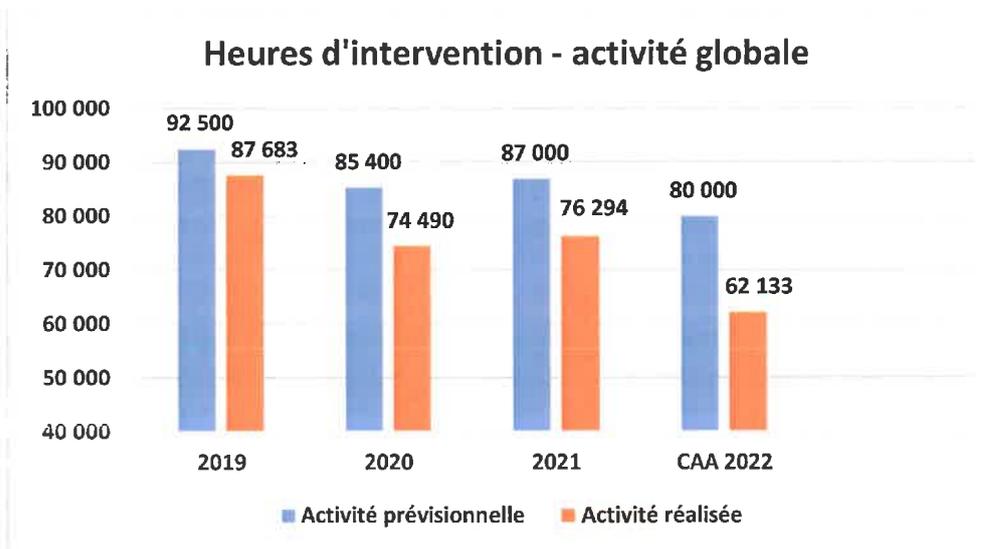
Ce service présente une stabilité dans le nombre de personnes suivies.

Les activités suspendues pendant la crise sanitaire ont repris. Le service poursuit le développement de son réseau de bénévoles ainsi que des actions sur l'ensemble des communes du territoire.

- **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

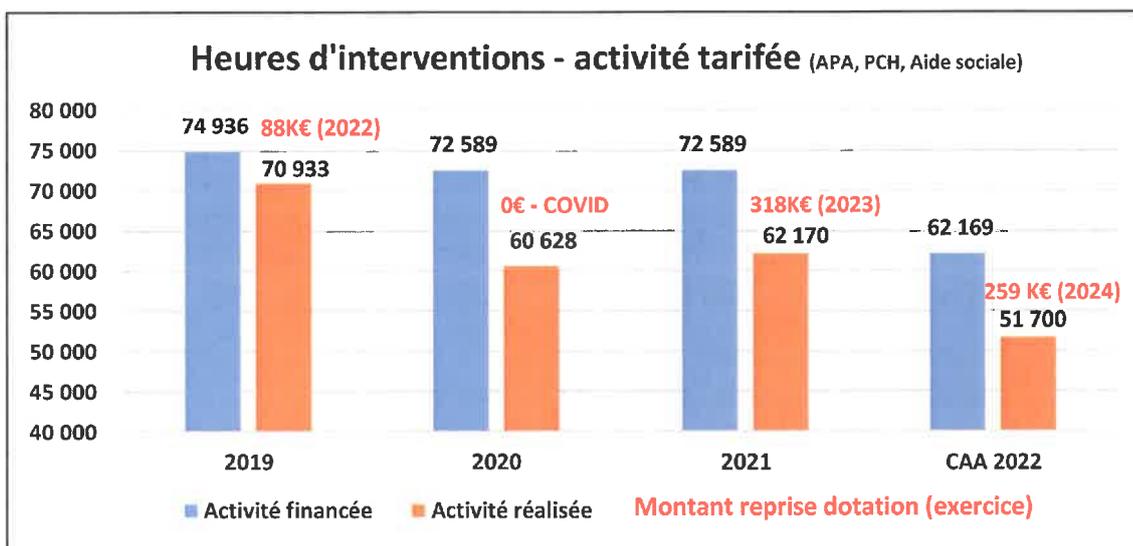
Depuis plusieurs années, le service d'aide et d'accompagnement à domicile constate une diminution d'activité.

¹ CAA : compte administratif anticipé sur la base des projections réalisées en octobre 2022.



Basée sur une activité cible à hauteur du réalisé 2021, à savoir 80 000 heures d'intervention, le réalisé anticipé pour 2022 montre une activité projetée en baisse de 22% soit 62 100 heures dont 51 700 heures en activité tarifée.

Ce constat reste principalement en lien avec les difficultés de recrutement rencontrées par ce service. Bien que la mise en place des primes SEGUR en septembre 2022 ait permis plusieurs recrutements, le service anticipe une poursuite de cette baisse d'activité en 2023 et établit sa projection à 56 000 heures (-10% par rapport au réalisé anticipé en 2022) dont 44 800 heures tarifées par le Conseil Départemental.



Les financements du Conseil Départemental sont fixés à partir d'une activité projetée. Lorsque l'activité réalisée est inférieure à l'activité financée, le Conseil Départemental rappelle le « trop perçu ». Ce schéma de rattrapage, initié en 2022, est appelé à s'installer sur les prochains exercices.

- **Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Doté de 116 places, le Service de Soins Infirmiers à Domicile avait pour objectif un taux d'occupation de 75% en 2022. La projection 2022 fait apparaître un taux de réalisation de 59%. La baisse d'activité est notamment liée à des difficultés de recrutement.

Deux évolutions concernant le SSIAD sont intervenues courant 2022 :

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230126-DELIB7-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023

- Possibilité d'intervention des aides-soignants du SSIAD « soins » au sein de la résidence autonomie l'Orée du Bois (jusqu'alors, seule l'équipe spécialisée Alzheimer était habilitée à intervenir).
- Création de 9 places supplémentaires dans le cadre du projet de « Domicile renforcé ».

Le nombre de places du SSIAD est porté à 125 places en 2023 et cible une activité de 73%.

Etablissements

- **EHPAD Les Fontanettes et EHPAD Les Grillons**

Le taux d'occupation anticipé pour 2022 en hébergement permanent pour l'EHPAD Les Fontanettes est conforme au prévisionnel, soit 99%. Il est en baisse pour l'EHPAD Les Grillons avec une réalisation anticipée de 97% pour 100% prévue.

Les taux d'occupation sont principalement impactés par :

- Le temps de vacances entre une sortie et une entrée.
- Les travaux de réfection de plusieurs chambres à l'EHPAD les Grillons ne se sont terminés qu'en début d'année 2022.

L'activité 2023 en hébergement permanent est estimée à 97% pour l'EHPAD Les Fontanettes et à 98% pour l'EHPAD Les Grillons.

Les accueils temporaires présentent des projections d'activités inférieures au prévisionnel de 77% pour l'EHPAD Les Fontanettes et 88% pour l'EHPAD les Grillons avec des réalisations anticipées respectives de 73% et 60%.

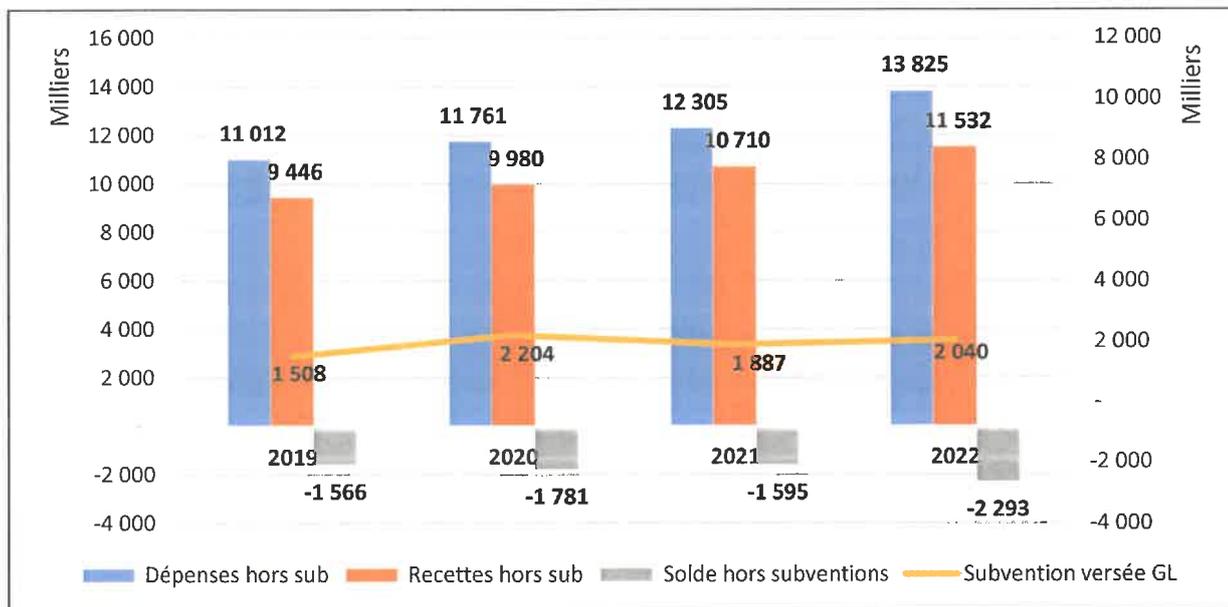
L'activité 2023 en hébergement temporaire est fixée à 77% pour l'EHPAD Les Fontanettes et à 37% pour l'EHPAD Les Grillons à la suite de la programmation de la réfection de plusieurs chambres par l'OPAC.

- **Orée du Bois**

La Résidence Autonomie l'Orée du Bois fait état d'un taux d'occupation anticipé 2022 de 100% pour 97% prévu au BP. Ce taux d'occupation est favorisé par la présence de couples. Le taux d'occupation 2023 est ainsi fixé à 100%.

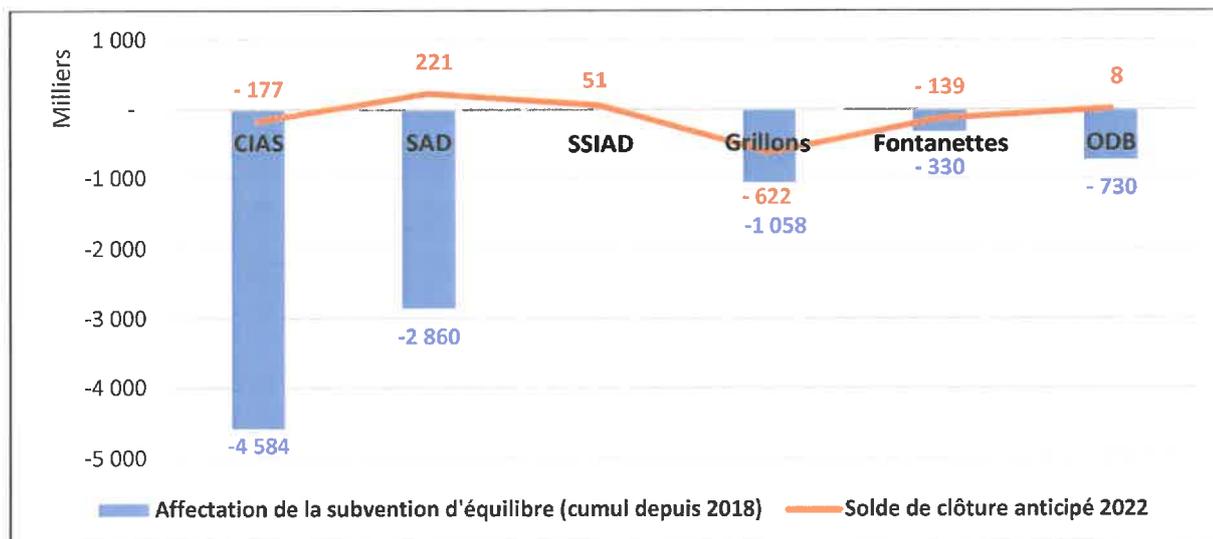
B- Fonctionnement

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses et des recettes (hors reports et subventions d'équilibre) et le solde de gestion en découlant depuis 2019. Sont également représentées les courbes d'évolution de la subvention d'équilibre de Grand Lac vers le CIAS.



L'évolution des charges anticipée entre la projection 2022 et le réalisé 2021 est de +12.8% (+1.6 M€). Cette augmentation de charges s'explique majoritairement par des coûts RH supplémentaires (1 M€).

Côté recettes, le CIAS dispose de peu de marge de manœuvre dans la mesure où la majorité des financements sont attribués ou fixés par les autorités de tarification. La progression des recettes anticipées pour 2022 évolue dans des proportions moindres que les dépenses et devraient atteindre +6% (+600 K€). Par ailleurs, l'ARS a une politique d'attribution de crédits non reconductibles en toute fin d'exercice ce qui enlève toute visibilité et capacité d'anticipation par les établissements bénéficiaires.



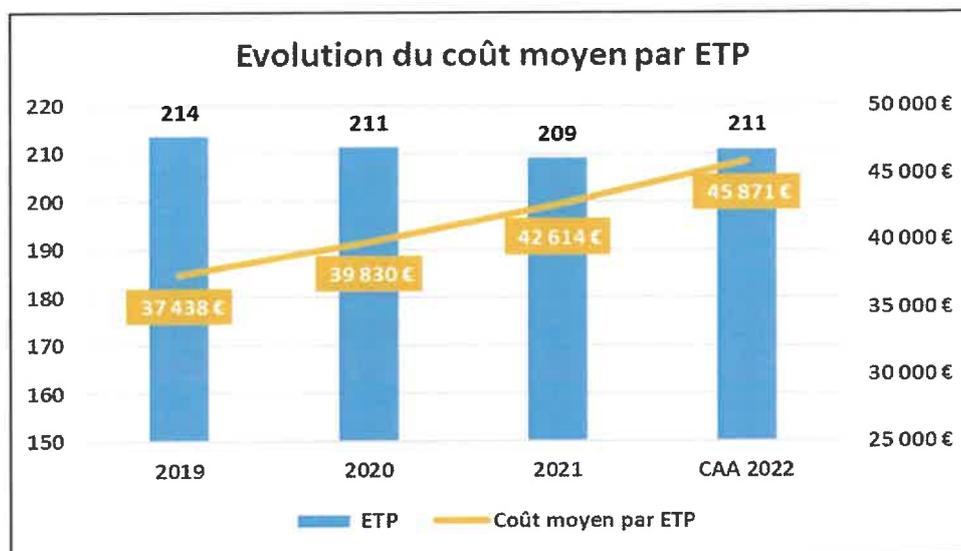
La subvention d'équilibre votée par Grand Lac permet de couvrir les déficits sur lesquels Grand Lac s'est engagé à compenser. Il apparaît que les déficits des sections soins et dépendance des EHPAD, aujourd'hui non concernés par la subvention d'équilibre, affichent des résultats cumulés de -760 K€.

Face à la situation financière déséquilibrée de l'EHPAD Les Grillons et aux projections qui en découlent, le CIAS envisage la conclusion avec l'ARS d'un contrat de retour à l'équilibre financier. Ce travail collaboratif entre l'ARS et l'établissement a notamment pour objectif d'identifier des postes de dépenses pouvant être réduits.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230126-DELIB7-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023

La projection 2022 anticipe d'importantes variations de dépenses en particulier concernant les charges de personnel. En effet, les charges RH représentent 71% des dépenses globales de l'ensemble des budgets, 92% estimés pour le Service d'Aide à Domicile.

✓ Charges de personnel



Si les effectifs du CIAS évoluent peu sur la période 2019-2022, le coût moyen par ETP présente une augmentation substantielle (+23% sur la période) en raison des revalorisations salariales successives. La projection 2022 estime ces dépenses à 9 860 K€ pour 9 468 K€ prévus au BP.

1- Evolution des ETP

Plusieurs évolutions, non prévues au budget, sont intervenues en 2022 et seront, pour certaines, pérennisées en 2023 :

- **Activité et organisations des services :**

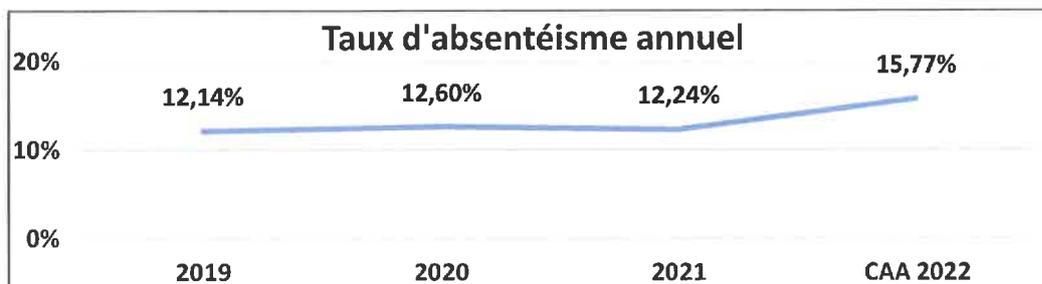
Une diminution de charges a été constatée à la faveur du décalage de plusieurs recrutements. De même, le constat d'une baisse d'activité au Service d'aide à domicile induit une diminution du nombre d'ETP d'intervention. Si les agents recrutés en cours d'exercice impacteront 2023 en année pleine, le service d'aide à domicile anticipe une activité inférieure à 2022 permettant un ajustement des ETP à la baisse.

A contrario, des réorganisations (EHPAD Les Grillons) ou extensions (SSIAD) de services ont conduit à des créations de postes dont la charge, partielle en 2022, interviendra sur l'intégralité de l'exercice 2023.

Si plusieurs redéploiements d'ETP sont également partiellement pérennisés ou réalisés en 2023, aucune création d'ETP n'est prévue.

- **Absentéisme**

Malgré de nombreuses actions pour contenir l'absentéisme, le taux d'absentéisme anticipé en 2022 poursuit son évolution à la hausse.



Les principales raisons évoquées restent le vieillissement et l'usure des équipes en place mais également les difficultés de recrutement impliquant une sollicitation importante des équipes lorsque les services ne parviennent pas à recruter les agents nécessaires pour assurer l'activité.

Le taux d'absentéisme est également impacté par de nouvelles absences longues durées, sur l'intégralité ou une grande partie de l'exercice.

L'absentéisme couplé aux difficultés de recrutement entraîne des dépenses d'intérim en particulier sur l'EHPAD Les Grillons, le coût d'un intérimaire étant en moyenne de 1.5 à 2 fois supérieur au coût d'un agent contractuel en fonction du profil recherché (aide-soignant ou infirmier).



A noter que le CIAS Grand Lac a modifié les garanties couvertes par son contrat d'assurance statuaire à compter de 2022 afin d'intégrer les risques de longue maladie et maladie longue durée. Les premiers résultats pourront être mesurés en 2023 pour des faits générateurs intervenus à compter du 1^{er} janvier 2022.

2- Evolutions salariales

Dans la continuité des mesures règlementaires mise en place au niveau national, à compter du 01/04/2022, des CTI SEGUR ont été attribués pour les agents du SAAD et de la Résidence autonomie en fonction des grades des agents. Dans un objectif d'équité, le CIAS Grand Lac a fait le choix d'attribuer une prime SEGUR à l'ensemble des agents du CIAS non visés par les textes règlementaires quels que soient leur service ou leur grade.

Par ailleurs, d'autres mesures règlementaires sont venues impacter les dépenses salariales au cours de l'exercice 2022 :

- Reclassement des aides-soignants de la catégorie C vers la catégorie B
- Revalorisation du point d'indice de 3.5%
- Mise en place d'une prime complémentaire de 30 € pour les agents de catégories C et B
- Prime inflation

L'ensemble de ces mesures représentent environ 700 K€ pour 2022.

Les primes et CTI SEGUR, la revalorisation du point d'indice et les primes de 30€ viendront impacter la masse salariale 2023 en année pleine.

A noter que les CTI SEGUR ainsi que les revalorisations réglementaires font l'objet d'une compensation par les autorités de tarification (un bilan sera établi en fin d'exercice afin de déterminer le niveau de compensation obtenu).

Synthèse des orientations budgétaires 2023

Au-delà de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), les services ont pour consigne de veiller à ce que toute dépense de personnel fasse l'objet d'une réflexion d'optimisation préalable en lien avec le service RH.

Le budget primitif 2023 prévoit une masse salariale établie sur la base des éléments suivants :

- Intégration du GVT (glissement vieillesse technicité)
- Ajustement du taux d'absentéisme par budget
- Adaptation des remplacements pour congés annuels par budget
- Extension année pleine :
 - o Augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% et primes de 30 €
 - o Primes et CTI SEGUR (Orée du Bois, Service d'Aide à Domicile, CIAS principal)
- Variation des ETP :
 - o Ajustement des ETP d'intervention du SAD en fonction de l'activité prévisionnelle.
 - o ETP créés en 2022 et maintenus en 2023 en année pleine : 4 ETP d'aides-soignants à l'EHPAD les Grillons, 0.7 ETP de psychologue et 2 ETP d'aides-soignants au SSIAD dans le cadre du domicile renforcé.
 - o ETP créés en 2023 : aucune création de poste n'est prévue au BP 2023.
 - o ETP supprimés en 2022 non reconduits en 2023 : 1 ETP gestionnaire RH au service d'aide à domicile (mutation à Grand Lac)
 - o ETP redéployé en 2022 non reconduit en 2023 : 0.3 ETP de coordination pour le projet « Tiers Lieu ».
 - o ETP redéployés en 2022 et 2023 : mutualisation du poste d'adjoint de direction du CIAS et de responsable du SAD (2022).0.5 ETP d'assistante administrative au profit des Fontanettes, 1ETP d'aide-soignant-volant mutualisé SSIAD/Grillons/Fontanettes (2023)

✓ **Autres charges**

Les principales évolutions de dépenses anticipées pour 2022 par rapport au budget primitif sont entraînées par la hausse des prix des énergies et de l'alimentation.

L'exercice 2023 prévoit des dépenses énergétiques augmentées de 6% sur l'électricité. Concernant le gaz, les évolutions nationales anticipent un coût multiplié par 3. Des démarches sont en cours pour faire bénéficier les établissements des boucliers tarifaires (gaz et électricité). Une confirmation de leur application interviendra au cours du 1^{er} semestre 2023.

Concernant l'alimentation, une augmentation de 9% est anticipée sur les prestations de confection de repas pour les établissements. Les prestataires du service de portage de repas annoncent également une augmentation d'environ 12% pour le second semestre 2023.

Le budget principal de Grand Lac refacture au CIAS des charges indirectes. L'objectif est ici d'établir le coût réel des services (en intégrant les services supports mis à disposition par Grand Lac) dans une logique de coûts complets. D'un montant de 395 K€ en 2022, le calcul de base de ces charges pour 2023 est réalisé sur la base du compte administratif 2021 et s'élève à 591 K€. ~~Cette charge est ensuite~~

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230126-DELIB7-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023

répartie par le CIAS sur chaque budget. Les charges indirectes ainsi facturées sont intégralement compensées par la subvention d'équilibre versée par Grand Lac.

2022 a vu le lancement du schéma directeur sur le devenir du bâtiment des Grillons. Le site de l'Orée du Bois est également intégré à la réflexion. Le coût de cette étude sera réparti sur les exercices 2022 et 2023. Plusieurs projets ont été décalés en 2023 à savoir l'Analyse des besoins sociaux et le déménagement des bureaux du CAS du site du Zénith vers le site Lepic pour un coût global estimé à 40 K€.

Synthèse des orientations budgétaires 2023

Les services ont pour objectif de limiter la progression des dépenses d'exploitation à l'inflation et de ne pas intégrer de mesures nouvelles.

Le budget primitif 2023 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Ajustement des dépenses d'énergie et des dépenses en lien avec l'alimentation.
- Revalorisation des charges indirectes facturées par Grand Lac.
- Inscription des crédits relatifs au schéma directeur immobilier
- Inscription de frais d'étude pour l'analyse des besoins sociaux.

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CIAS proviennent des produits de la tarification des services (pris en charge par les organismes financeurs ou facturés à l'usagers).

✓ Produits des services

Prise en charge par des organismes financeurs (ARS et Conseil Départemental)

Les dotations notifiées pour 2022 par le Conseil Départemental et l'ARS présentent globalement une enveloppe d'environ 5 900 K€. Des dotations complémentaires sont intervenues afin de compenser les revalorisations salariales intervenues en cours d'année. Un bilan sera fait en fin d'exercice afin de mesurer le niveau de compensation. Ces dispositions seront pérennisées en 2023.

De même, les EHPAD ont bénéficié de crédits complémentaires non reconductibles de l'ARS au titre des ESMS en difficultés (345 K€).

Conformément au CPOM, l'Orée du Bois ne disposera plus de son forfait soins en 2023, ce dernier ayant été transféré au SSIAD en cours d'exercice 2022. Le SSIAD bénéficie également de crédits complémentaires du Conseil Départemental suite à l'installation des 9 places supplémentaires. Ces modifications interviendront en année pleine en 2023.

A noter que la dotation versée par le Conseil Départemental pour le service d'aide à domicile a été diminuée du trop-perçu 2019, soit 88 K€. La dotation 2023 sera diminuée du trop-perçu 2021 estimé à 318 K€.

Les recettes attendues pour 2023 sont estimées à 5 200 K€.

Produits des usagers

Les recettes usagers attendues pour 2022 sont en correspondance avec l'évolution des activités des services.

Une revalorisation des tarifs applicables au service de portage de repas est intervenue en cours d'année afin de pallier les augmentations de fournitures de repas appliquées par nos fournisseurs. Les tarifs 2023 seront réajustés lors de la revalorisation des coûts appliqués par nos prestataires.

Les recettes usagers 2023 sont établies conformément à la prévision d'activité et aux évolutions tarifaires.

✓ **Subvention d'équilibre**

Compte tenu des réalisations anticipées pour 2022 et du trop versé 2021 d'un montant de 193 K€, La subvention versée par Grand Lac au CIAS est de 2 040 K€.

Conformément au principe de calcul mis en place en 2019, la subvention d'équilibre attribuée par Grand Lac au CIAS pour 2023 évolue de la manière suivante :

- +1,5% appliqué sur 70% de la subvention 2022 afin de prendre en compte l'évolution de la masse salariale
- +1% appliqué à 30% de la subvention 2022 afin de prendre en compte l'évolution des charges d'exploitation

La subvention prévue en 2023 se décompose donc comme suit :

- 1 815 K€ au titre de la subvention d'équilibre de base dont 1 810 K€ d'actualisation et 5 K€ de crédits supplémentaires pour couvrir d'éventuels frais d'avocats et de contentieux
- 591 K€ au titre de la compensation des charges indirectes
- 90 K€ de financements au titre du PPI 2023 (ascenseurs à l'Orée du Bois, mur de soutènement à l'Orée du Bois, Schéma directeur immobilier EHPAD Les Grillons)
- 147 K€ au titre de la compensation des résultats antérieurs à 2017 (dernière année)

Soit un total de 2 643 K€ de crédits inscrits au BP.

- 200 K€ de compensation éventuelle des résultats 2022

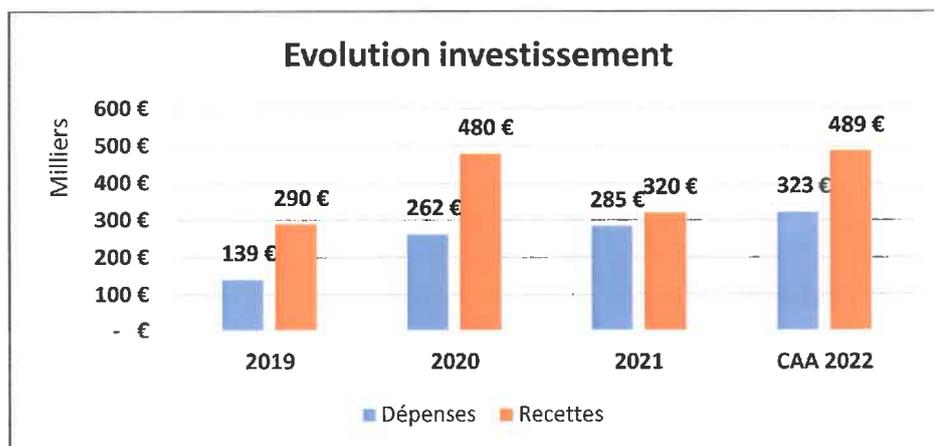
Le budget principal du CIAS ventile ensuite la subvention d'équilibre des différents budgets en fonction des déficits anticipés sur chaque service (hors sections soins et dépendance des EHPAD).

Synthèse des orientations budgétaires 2023

Le budget primitif 2023 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Produits de la tarification :
 - o Prise en compte des dotations provisoires notifiées par l'ARS avec application d'un taux d'évolution de 0.5%
 - o Application d'un taux d'évolution de 3.23% sur les recettes usagers et Département pour les EHPAD
 - o Application d'un taux d'évolution de 0.9% du tarif horaire attribué par le Conseil Départemental et de 4.5% pour les caisses
- Application d'une évolution tarifaire par service (portage de repas, téléassistance, Orée du Bois, SAAD) sur la base de l'activité prévisionnelle établie pour chaque service. Une répercussion de l'augmentation des prix des repas est réalisée sur les tarifs appliqués à l'Orée du Bois. Une révision des tarifs du portage de repas interviendra en cours d'exercice si nécessaire.
- Actualisation de la subvention d'équilibre versée par Grand Lac au CIAS

C- Investissement



Dépenses d'investissement

Les principaux investissements réalisés en 2022 concernent principalement :

- Le matériel et les licences informatiques : 101 K€
- Le matériel de soins : 73 K€
- Le mobilier : 34 K€
- Réhabilitation de la cuisine des Grillons pour le projet « Tiers Lieu » : 28 K€

Synthèse des orientations budgétaires 2023

Le budget primitif 2023 intégrera les éléments suivants :

- Poursuite des investissements courants.
- Renouvellement de la flotte automobile (véhicules légers) par l'achat de véhicules d'occasion pour les budgets du CIAS principal et le SSIAD.

Recettes d'investissement

Le financement 2022 des investissements provient :

- Des dotations aux amortissements relevant de chaque budget : 164 K€
- Des excédents de fonctionnement 2021 affectés en investissement : 125 K€
- Des subventions et FCTVA : 135 K€
- Finalisation des travaux d'aménagement de la cuisine des Grillons pour le projet « Tiers lieu »

Synthèse des orientations budgétaires 2023

Le budget primitif 2023 intègrera les éléments de recettes suivants :

- Dotations aux amortissements
- Subventions et financements obtenus le cas échéant
- Financement par Grand Lac du reste à charge des travaux de réaménagement de la cuisine de l'EHPAD les Grillons dans le cadre du projet Tiers Lieu

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2023

Le Président,
Renaud BÉRETTI

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Pour le Président
La Vice Présidente
Danièle BEAUX-SPEYSER**

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230126-DELIB7-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023